



Conditions Générales



CLAUSE GENERALE

Les présentes conditions générales de ventes ont pour objet de définir les modalités d'exécution ainsi que les conditions auxquelles sont conclues les prestations entre l'établissement "Vendée yourte" et ses clients.

La réception d'un bon de réservation signé par le client et par le biais de n'importe quel moyen équivaut à une acceptation de l'intégralité des présentes conditions générales de ventes.

LES PRIX

Les prix des prestations s'entend TTC (toutes taxes comprises), toutes réservations sont payables en euros. Les prestations seront facturées sur la base des tarifs en vigueur à la date à laquelle le client effectue une réservation. Ces prix s'entendent toutes charges comprises, hors forfaits ménages, visites, dépenses personnelles, taxe de séjour.

RESERVATION

Toute réservation validée par le client équivaut à l'acceptation des caractéristiques et du prix du ou des prestations réservées, ainsi qu'à l'acceptation des présentes conditions générales de ventes. De plus, il devra procéder au règlement de 30% du montant TTC global au moment de sa réservation et celle-ci sera effective lorsque le propriétaire aura reçu ce même règlement. La durée de réservation effective est renseignée sur le bon de réservation. Le client signataire ne pourra en aucun cas prévaloir d'un quelconque maintien dans les lieux.

ANNULATION DU CLIENT

Toute annulation doit être notifiée par lettre ou par appel téléphonique au propriétaire. En cas d'annulation : le propriétaire conserve les 30% d'acompte versés.
- de 1 jour ou non présentation sur place: 100% du prix de la location, en cas de séjour écourté, le coût correspondant au coût de l'hébergement reste intégralement acquis au propriétaire. Les prestations supplémentaires, non consommées ne seront pas dues.

ANNULATION DU PROPRIETAIRE

Si le propriétaire annule le séjour, il doit en informer le client par téléphone préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé immédiatement des sommes versées.

DISPONIBILITE

Avant tout envoi, le client est tenu de se renseigner auprès des propriétaires des disponibilités en cas de réservations.

PAIEMENT

Les conditions de règlement s'effectuent comme telle: 30% d'acompte à verser à la date de réservation (obligatoirement en chèque avec l'envoi de la réservation).
Le solde à l'arrivée ainsi que la taxe de séjour sur place, en chèques, espèces.

FORCE MAJEUR

L'exécution par les parties de tout ou partie de leurs obligations sera suspendue en cas de survenance d'un cas fortuit ou de force majeure qui en générerait le bon déroulement. Sont considérés comme tels notamment : les guerres, les émeutes, l'insurrection, les troubles sociaux, les grèves de toutes autres natures, les sinistres, les dégradations, les vols, les catastrophes naturelles (liste non exhaustive) qui détérioreraient les conditions de bon déroulement des prestations.

L'ARRIVEE SUR PLACE

Le client doit se présenter le jour convenu et aux heures mentionnées sur le bon de réservation. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client est tenu d'en informer le propriétaire par tout moyen. Dans le cas, où le client ne préviendrait pas le propriétaire, celui-ci se donne le droit de relouer le lendemain de la date d'arrivée effective du client absent.
Le paiement du solde du séjour se fait à l'arrivée ainsi que la taxe de séjour, les consommations supplémentaires non mentionnées dans le contrat, seront à régler à la fin du séjour au propriétaire. Une caution de 250€ devra être versée sur place pour les séjours à la semaine.

UTILISATION DES LIEUX

Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Il s'engage à rendre en état les lieux qu'il aura occupé (gîte, roulotte, yourte, tipi, kota, sanitaire, jardin, ect...)

LE GÎTE

Une caution de 250€ est exigée à la réservation. Un état des lieux est réalisé à l'arrivée et au départ des locataires. Le ménage doit être effectué par les locataires. A la date de fin de séjour, un ménage non fait ou insatisfaisant fera l'objet d'un supplément de 30€.

CAPACITE

Le présent contrat est établi pour un nombre précis de personne. Le propriétaire se donne le droit de refuser les clients supplémentaires. Ce refus ne pourra pas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat initial. En cas de départ des clients, aucun remboursement ne pourra être exigé.

ANIMAUX DOMESTIQUE

Le présent contrat précise que le client ne pourra pas séjourner en compagnie d'un animal domestique. Sous réserve d'accord avec le propriétaire.

RESPONSABILITE

Les propriétaires sont en règles concernant la piscine, ils ne pourront donc pas être tenu pour responsable en cas de non respect des dispositifs de sécurité (ouverture sans accord et intentionnelle de : la barrière de terrasse, le toit de piscine...) de la part de leurs clients.